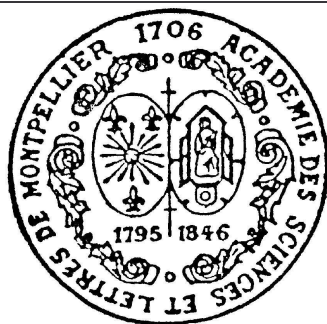


UNE COLONIE FRANC-COMTOISE EN ALGERIE AU XIX^E SIECLE

par Claude LAMBOLEY



ACADEMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Séance du 14/06/2004
Conférence 3870

La tentative de peuplement de l'Algérie par des villages départementaux est un fait historique mal connu sinon oublié. Cette idée provoqua, pourtant en son temps, un certain mouvement d'intérêt. Notre propos, dans ce sujet sensible qu'est la colonisation en Algérie, n'est pas de nous prononcer sur son bien-fondé, sur ses bienfaits ou ses méfaits mais de remettre en mémoire, à partir d'archives familiales, des archives de l'Algérie réunies à Aix-en-Provence que nous avons explorées, mais aussi à partir d'une monographie écrite par un certain Demontés, parue en 1903, dans le Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et d'Afrique du Nord, ayant pour titre « Vesoul-Benian. Une colonie franc-comtoise », et de divers ouvrages historiques traitant de la colonisation algérienne, la réalité de cette utopie qu'a été la création en Algérie, au milieu du XIX^e siècle, de villages départementaux dont Vesoul-Benian, peuplé d'immigrants originaires de Haute-Saône, fut, en son temps, considéré comme une des réalisations la plus achevée.

NAISSANCE D'UN VILLAGE DEPARTEMENTAL : VESOUL-BENIAN

Après la prise d'Alger, le 4 juillet 1830 par les troupes de Charles X et les hésitations de Louis-Philippe sur le devenir de cette conquête, la Seconde République avait affirmé son désir de coloniser l'Algérie. Le 19 septembre 1848, les députés avaient voté l'ouverture au ministère de la guerre d'un crédit de 50 millions de francs qui devait servir spécialement à *l'établissement de colonies agricoles dans les provinces de l'Algérie et aux travaux d'utilité publique destinés à en assurer la prospérité*. Sur ce crédit, la création de quarante-deux colonies fut entreprise dans les derniers mois de 1848 et douze autres dans l'année suivante, sur les mêmes fonds. Parmi ces dernières était Aïn-Bénian qui deviendra, avec l'arrivée des

francs-comtois dont nous allons parler, Vesoul-Benian. Les premiers centres furent rapidement peuplés d'ouvriers et d'artisans, que la fermeture des Ateliers Nationaux avait réduits au chômage et leur existence consacrée par des décrets en date de février 1851¹. Mais après le coup d'état du 2 décembre 1851, par un étrange renversement du sort, les députés de l'Assemblée Nationale, qui avaient voté la création de ces villages, y furent déportés pour les peupler. Certains de ces déportés politiques venant de l'Hérault² avaient été installés à Aïn-Benian³. Quand les francs-comtois arrivèrent à leur tour, en 1853, il en restait encore quatre qui n'y demeurèrent que le temps d'entrer en possession de leur titre de propriété. En fait, à cette époque, le mouvement de colonisation commençait déjà à être fort compromis et toutes les mesures étaient prises pour l'arrêter. Le pouvoir en place rêvait, en effet, de créer un royaume arabe qui ne verra jamais le jour⁴. Aussi faudra-t-il attendre le 4 juillet 1855 pour que l'empereur Napoléon III signe, enfin, au palais des Tuileries, trois décrets qui constituaient définitivement les douze derniers centres de colonisation en Algérie dont celui d'Aïn Benian, dans le département d'Alger, qui allait devenir Vesoul-Benian. Un territoire de 1 353 hectares, 52 ares, 55 centiares lui était attribué. Cette signature mettait un point final à la création des villages départementaux.

On ne sait comment naquit l'idée de ces derniers. La première mention en aurait été faite, selon Demontés, dans une monographie de la *Société Agricole de l'Algérie*, publiée peu de temps avant la révolution de 1848 et dont le but était de faire appel au concours du gouvernement et des administrations départementales pour l'exécution d'un projet d'établissement en Algérie de quatre-vingt six colonies départementales. Ses auteurs précisaient que chaque département métropolitain serait appelé à fournir un ou plusieurs centres de peuplement, prenant en charge l'apport de la population, tandis que la colonie prendrait le nom du département fondateur. Ces colonies seraient essentiellement agricoles et, autant que possible, placées dans des zones ou régions correspondant à celles du département d'origine. L'immigration devait être volontaire, provoquée par des offres *aux familles honnêtes et probes que des infortunes auraient atteintes*. Ces mêmes auteurs proposaient également d'offrir des terres à titre onéreux, tout en reconnaissant la nécessité, pour attirer les

¹ A la fin de 1851, on comptait 33 000 colons ruraux sur 131 000 Européens dont 66 000 Français.

² Il y eut 1574 héraultais condamnés à être exilés en Algérie, dont 280 par contumace. (Selon M. Barbier. Sources archives départementales de l'Hérault, 39 M 140-200 in *Revue de Généalogie Agérie-Maroc-Tunisie* n° 41, 1993/1).

³ Parmi ces derniers, il y avait une femme, Marie Delmas, épouse Cros. (Archives du couvent du Bon Pasteur d'El-Biar selon M. Delaye in *Revue de Généalogie Agérie-Maroc-Tunisie* n° 69, 2000/1)

⁴ L'Empereur, subissait l'influence des saint-simoniens, parmi lesquels se détache la figure de Thomas Urbain dit Ismaïl (1812-1884), petit fils d'esclave africain et enfant naturel déclaré à Cayenne. Adeptes des saint-simoniens, converti à l'islam en Egypte, il arrive en Algérie comme interprète militaire, travaillant auprès des généraux d'Alger. Il se fait remarquer par le prince Jérôme Napoléon, ministre de l'Algérie. Il s'imposera alors, en Algérie comme un des meilleurs connaisseurs des affaires indigènes, et à Paris comme le défenseur de la colonisation inspirée des principes saint-simoniens d'association et de réconciliation avec l'Orient. Ses écrits (*L'Algérie pour les Algériens* et *L'Algérie française*) influenceront l'Empereur dans son rêve arabe mais son combat pour une Algérie franco-musulmane sera un échec. (V. M. Levallois : Ismaïl Urbain (1812-1884). Une autre conquête de l'Algérie. Paris, Maisonneuve et Larose, 671 pp., 2001). Napoléon III était en effet convaincu que la colonie, où les Européens étaient minoritaires, devait devenir un « royaume arabe ». Il avait d'ailleurs montré une vive admiration pour la noblesse des chefs arabes et souhaitait, depuis la guerre de Crimée, se rapprocher de la Sublime Porte en pratiquant une politique favorable à l'Islam. (V. P. Miquel : *Le Second Empire*, Plon éd., 554 pp., 1992)

candidatures, de faire en sorte que la propriété soit presque un don. Quant aux dispositions financières, sans lesquelles le projet n'aurait pu aboutir, ils préconisaient, par ailleurs, de frapper à toutes les portes : l'Etat qui utiliserait une partie des 50 millions alloués à la colonisation, les départements qui seraient autorisés à lever des contributions extraordinaires et les particuliers dont on solliciterait une participation volontaire.

Des délégués furent envoyés à Paris et le projet soumis aux parlementaires. Une commission fut nommée mais elle ne déposa jamais de conclusion, cherchant visiblement à enterrer le projet. C'était sans compter sur l'enthousiasme de ses partisans qui surent déclencher une campagne de presse en sa faveur. En demeure la trace dans des journaux comme le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, *La Patrie*, la *Gazette de France*, *L'Union* ou encore *L'Estafette*. La proposition était présentée sous forme d'un décret.

" Considérant que la colonisation de l'Algérie doit être gérée comme une entreprise d'utilité publique et vu l'urgence

Art. I.- Dans chaque département des listes d'inscription sont ouvertes où pourront s'inscrire les citoyens du département qui désireront s'établir en Algérie.

Art. II.- Les colons fournis par chaque département formeront en Afrique un groupe de population distinct, un centre municipal par chaque département.

Art. III –Les Conseils généraux sont convoqués pour déterminer la dotation à effectuer à ce mode de colonisation.

Art. IV.- Un décret ultérieur déterminera la part de dotation, fournie par l'Etat suivant les ressources de chaque département en regard du nombre des colons engagés ".

A l'appui de ce projet, ses partisans apportaient deux sortes d'arguments : historiques et moraux. *Un village algérien par département français ! cela fera sourire les incrédules*, écrit un certain Ducuing, dans une lettre au *Journal des Débats*. *Eh bien ! je leur dirai que la colonisation ne s'est jamais faite, en aucun temps et dans aucun lieu, autrement que par affinité locale.* Et il rappelait que, dans l'antiquité, chaque colonie grecque de l'Asie Mineure avait été fondée par des émigrants d'une même cité ; que la Phocide, l'Argolide, l'Attique, la Corinthie avaient eu chacune leur ville de l'autre côté de la mer Egée. Il en avait été de même, poursuivait-il, quand les croisés avaient conquis la Syrie, se groupant par affinités locales et se rangeant sous la bannière de leurs seigneurs respectifs, d'où le nom de baronnie ; ou lorsque les croisés s'étaient emparés du royaume de Constantinople et qu'ils s'étaient partagés la Grèce antique, créant des principautés françaises reproduisant nos provinces, nos villes et nos villages. Un autre exemple appuyait cette thèse : au XVII^e siècle, l'ébauche de peuplement français au Canada par la Normandie. Par ailleurs, soulignait-il, le fait de réunir des colons différents par les origines, les mœurs, les coutumes, les méthodes de culture, la langue ou la religion ne peut que diviser et provoquer nostalgie, désespoir et découragement. *Compatriotes, ayant les mêmes idées, imbus des mêmes principes, unis par la parenté des*

habitudes à défaut de celle du sang, concluait-il, ils se sentiraient bien plus forts, bien plus résolus, bien plus opiniâtres au milieu des dangers de la colonisation.

Le préfet de la Haute-Saône fut séduit par le projet. Il fut donc décidé de créer un village franc-comtois. La propagande fut très active dans les campagnes, sur les marchés, sur les champs de foire. Des conseils étaient donnés par voie de presse aux familles désirant s'installer dans la nouvelle colonie. Des soldats qui avaient participé à la conquête de l'Algérie, de retour chez eux, faisaient des récits enjolivés de leur séjour outre méditerranée. Des journaux, des circulaires étaient distribués en abondance, des affiches placardées dans le moindre hameau. Le résultat fut que, en un mois, quarante trois familles déposèrent leur candidature. D'après le *Journal de la Haute-Saône*, ces familles comptaient 233 personnes et possédaient des capitaux dont le total s'élevait à 270 000 francs. Trois d'entre elles avaient de 5 à 10 000 francs, les autres de 2 à 5 000 francs. La plupart étaient des pères de famille, dans l'impossibilité de donner à leurs enfants une situation équivalente à la leur. Ainsi espéraient-ils acquérir, en Algérie, assez de biens pour leur transmettre une situation décente. Un certificat authentique constatant la moralité des pétitionnaires, leur profession, leur âge, le nombre et l'âge de leurs enfants, la quotité de leurs ressources pécuniaires dont ils pourraient disposer à leur arrivée en Algérie, leur fut demandé. Les autorités retinrent quarante huit familles, soit 274 émigrants. Nous connaissons avec précision la valeur des biens de deux de ces familles émigrantes par des actes de ventes passés devant notaire, en prévision de leur expatriement. Une des familles qui, après plusieurs ventes successives de différentes parcelles, possède à Fleurey les St Loup une maison, un jardin et des terres, vergers et prés pour un total de 2 ha et demi qui ne lui assurent qu'un revenu de 60 francs, vend le tout pour la somme de 1 200 francs. Elle possédait, la génération précédente, 6 hectares et demi. La seconde, qui habite La Lanterne, canton de Luxeuil, constituée du père veuf, de son fils, de sa bru et de leurs deux enfants, tous candidats à l'émigration, vend la totalité des biens représentés par une maison, un jardin, des prés et des vergers, d'une superficie de 2 hectares 80, pour la somme de 1 500 francs, le 10 décembre 1853. Elle possédait plus de 7 hectares, en 1839, lui assurant un revenu de 195 francs. Il s'agit, à l'évidence de familles modestes, toutes répertoriées dans les actes d'état civil comme laboureurs ou propriétaires cultivateurs depuis la fin du XVI^e siècle, dont les revenus se sont amoindris au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Il est vraisemblable que ces deux exemples sont assez représentatifs de l'ensemble des candidats à l'émigration et que l'évaluation de leurs biens, telle qu'elle était présentée dans les journaux de l'époque, était surévaluée.

D'abord favorable au projet, le gouvernement marqua ensuite beaucoup de réticence, freinant la fondation de deux autres colonies à l'initiative de Lure et de Gray. Mais, comme l'entreprise de Vesoul-Benian était trop avancée, on la laissa se poursuivre en veillant à éviter tout échec. On recommanda aux futurs pionniers de ne prendre avec eux que le linge de corps et de table, les couvertures et d'abandonner tous les instruments aratoires qu'ils devaient

pouvoir trouver sur place. On leur conseilla de ne pas oublier d'arriver avec tous leurs capitaux réalisés, car l'argent était rare en Algérie et prêté à un taux de 10 %. La quotité de ressources souhaitée, proportionnelle à la composition de la famille, était, pour une famille peu nombreuse, évaluée à au moins 1 200 à 1 500 francs. A cette époque, les trois provinces d'Algérie se subdivisaient administrativement en territoires civils, avec préfecture et sous-préfectures et territoires militaires où l'administration était confiée à des officiers supérieurs assistés de bureaux arabes. L'autorité militaire s'intéressa à la création de cette nouvelle colonie et, alors qu'auparavant les colonies agricoles étaient placées sous administration civile, le maréchal Randon décida que le *meilleur système à adopter pour donner les garanties de succès à l'émigration de la Haute-Saône serait de la placer dès le début sous la direction militaire*. Sous la conduite d'un officier, dépêché sur place, tout fut prêt dès juillet pour le départ. Dès le mois d'août, les émigrants furent acheminés vers les ports d'embarquement.

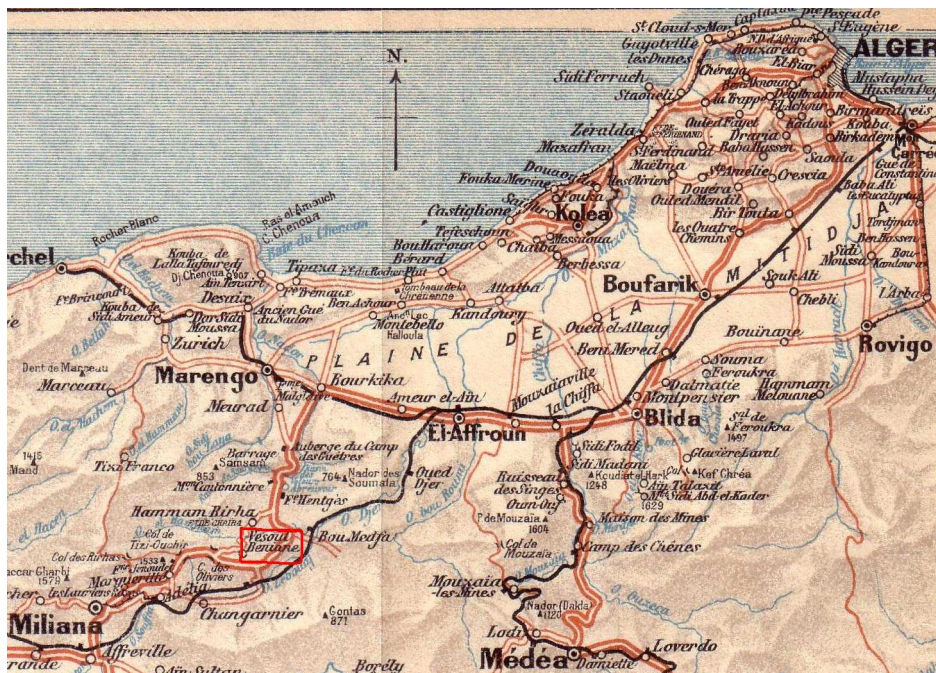
On en connaît mal les conditions mais celles-ci devaient être proches de ce qui est décrit dans *L'Algérie, courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée*, en 1844. Chalon-sur-Saône était le point de ralliement des futurs colons où ils embarquaient sur des bateaux à vapeur vers Lyon, puis Avignon. D'Avignon, les voyageurs gagnaient soit Marseille par Arles, soit Toulon par Aix et Roquemaure. Le trajet durait de six à sept jours et coûtait 70 à 100 francs. Une indemnité de déplacement était allouée par l'administration, d'un montant de 15 centimes par lieue, du point de départ au port d'embarquement.

Arrivé au port, muni de son passeport et de son titre de passage gratuit délivrés par l'administration militaire, l'émigrant embarquait sur un des bateaux à vapeur qui faisaient la navette six fois par mois vers Alger. A bord, ceux qui voyageaient gratuitement dormaient sur des hamacs tendus sur le pont ou dans l'entrepont. Ils recevaient, pour toute nourriture, à chaque repas, un plat de viande et un plat de légumes, du pain et du vin. Ceux qui payaient leur voyage disposaient de cabines. Tous n'avaient droit à embarquer des effets personnels que dans une limite de 100 kilos. En cas de retard lors du départ, une décision ministérielle, datée du 12 novembre 1841, fixait l'indemnité de retard à 1 franc par jour et par adulte et 50 centimes pour un enfant de moins de 14 ans. La durée de la traversée était de 55 à 60 heures. Dans le mois de septembre, trois convois partirent de Marseille. Les derniers émigrés parvinrent à Alger, le 17 septembre 1853⁵. Les familles furent rapidement transportées avec leurs bagages, aux frais de l'Etat, dans des chariots halés par des mulets ou des chevaux ou sur des prolonges d'artillerie, d'Alger jusqu'à leur destination, où elles parvinrent pleines d'appréhension mais aussi d'espérance.

⁵ Cette date ultime avancée par Demontés dans sa monographie, nous paraît contestable, puisque l'acte de vente des biens d'une des familles signalées plus haut est daté du 10 décembre.

ENTRE ESPÉRANCE ET DÉSILLUSION

Les émigrants avaient emprunté la route militaire qui reliait Alger à Oran. Cette route avait été ouverte dans les premiers mois de 1844 afin d'assurer la communication entre Cherchell et Miliana et venir à bout de la résistances des tribus locales. Comme cette voie devait être gardée, le maréchal Bugeaud avait décidé de la jalonner de centres européens. Une commission choisit parmi les sites celui d'Aïn Benian, futur Vesoul Benian, pour sa proximité de la grande route, et donc son intérêt stratégique. Le village, à 86 kilomètres d'Alger, était situé à 524 mètres d'altitude, dans une région très montagneuse, argileuse et nue, bâti comme



Route Alger-Vesoul Bénian en 1916 (Coll. de l'auteur)

une citadelle sur un contrefort nettement délimité par deux grandes entailles creusée par deux oueds. Le paysage était grandiose. Au loin, à l'ouest, se dessinait la pyramide blanchâtre du Zaccar, gigantesque forteresse dominant, de ses 1533 mètres, la plaine fertile du Chélif. A l'est, un plateau s'inclinait vers la vallée de l'oued Djer. Au nord, une faille profonde avait été creusée par l'oued Hammam. Au sud, la route nationale serpentait au milieu des landes. Dans ce décor majestueux, le village, entouré d'une enceinte avec ses fossés et sa porte d'accès, paraissait bien petit. La rue principale, rectiligne, était orientée est-ouest. Au centre, se trouvait la place très vaste, brûlée par le soleil d'été. Les rues secondaires étaient tracées parallèles à la rue principale à laquelle elles étaient reliées par des rues transversales. La configuration, toute militaire, était celle d'une cité romaine. Depuis 1851, le défrichage était terminé et 59 maisons avaient été élevées, toutes identiques, blanches, rarement avec étage.

Elles furent attribuées par tirage au sort aux arrivants. Comme promis avant leur départ, l'administration distribua à chaque chef de famille 10 hectares auxquels furent ajoutés deux hectares en jardins et en vigne. La récolte de l'année, engrangée et mise en réserve par des condamnés militaires, fut également partagée. Pour la culture de ses terres, on prêta au nouveau colon des bêtes de labour, des semences et des instruments aratoires, à charge de remboursement.

Quelques colons, effrayés par la chaleur qui calcine l'atmosphère et par la sécheresse qui craquelle le sol à la fin de l'été, à peine débarqués à Alger, repartirent pour la France dès le 28 septembre. Quinze familles sur les quarante deux arrivées, confrontées, dès leur débarquement en Algérie, à une terrible épidémie de choléra occasionnant parmi elles 14 décès, dans les trois derniers mois de l'année et au début de 1854, abandonnèrent la concession rapidement⁶. Les autres se mirent courageusement au travail.

Le climat était plutôt favorable. Les écarts de température étaient relativement atténués par l'altitude et l'exposition au nord du massif rendait possible l'influence des vents marins venant de la Méditerranée, située à 40 kilomètres à vol d'oiseau. Si le climat n'était pas aussi tempéré qu'à Alger, il était, cependant, moins humide et moins étouffant. Il faisait en moyenne 25° l'été et 6° l'hiver. Il pleuvait surtout en janvier et avril avec une pluviosité totale moyenne de 800 millilitres par an. Il y avait de nombreuses sources dans les environs.

Enfin, la situation du village près d'une voie de communication, la route principale d'Alger à Oran, permettait des échanges avec Miliana, Blida, ou Alger et avec la plaine de la Mitidja où la colonisation était déjà ancienne. Cette belle route était très fréquentée car elle permettait, seule, une liaison commode entre deux grandes régions riches de la colonie. Il y avait de nombreux charrois qui faisaient étape dans le village. Ce fut pendant quelques temps un élément de prospérité.

En témoigne la situation démographique qui ressort de l'étude des statistiques et des actes d'état civil de l'époque. En 1856, au premier recensement, on compte 225 européens, chiffre inférieur à celui annoncé au début de la colonisation. Il y a au total 42 chefs de famille, dont 36 sont mariés. En 1866, on note une progression marquée de la population européenne avec 248 français, 2 israélites, 60 indigènes, 1 étranger. Les mariages ne sont pas très nombreux dans cette première période. On en recense généralement 3 par an, parfois un seul. Dans le même temps, la natalité annuelle oscille entre un minimum de 1 et un maximum de 11. Cela s'explique par le fait que, dans cette période, la population, fraîchement installée, est surtout composée d'adultes déjà mariés ou d'enfants encore jeunes. On relève, néanmoins, entre 1853 et 1866, un total de 79 naissances. La mortalité, les deux premières années, paraît

⁶ Depuis 1834, l'Algérie avait subi plusieurs épidémies de choléra importé d'Espagne ou de France par voie maritime. La dernière en date, propagée, en 1850, par le brick ottoman *Gazel-el-Kin*, avait atteint Alger en 1851, causant de nombreuses victimes, tant civiles que militaires. En 1853, la France, qui avait subi l'assaut de la maladie faisant 1 430 000 victimes, propagea celle-ci à l'Algérie par les vaisseaux *Atlas* et *Languedoc* (Selon C. Boissière in *Revue de Généalogie Agérie-Maroc-Tunisie* n° 70, 2000/2).

excessive : 14 dans les trois derniers mois de 1853, 24 en 1854. Par la suite, elle se stabilise à raison de 3 à 7 décès par an, soit au total, entre 1853 et 1866, 87 décès.

Evolution de la démographie de 1856 à 1900

Années	Français	Indigènes	Israélites	Etrangers
1856	225	0	0	0
1866	248	60	2	1
1872	225	55	-	9
1876	190	98	-	9
1881	204	188	-	9
1886	233	421	-	0
1891	188	466	-	0
1896	163	470	-	0
1901	156	615		0

De 1866 à 1874, les unions se multiplient. Les enfants sont devenus des adultes et se marient. On compte alors tous les ans, excepté en 1870 où il n'y en a eu qu'un, trois mariages au moins par an, souvent cinq à huit comme en 1866. Dans cette période, on relève quatre à cinq naissances annuelles avec cinq pics, de onze naissances en 1866, de douze en 1870 et 1872, et de quinze en 1868 et 1873, soit un total de 86 naissances. Le nombre de morts diminue avec un total, entre 1866 et 1874, de 71. Malgré ce solde positif, un mouvement de recul de la population s'amorce dès 1872. A cette date, le nombre d'européens est revenu à celui de 1856 : 225, et on compte maintenant 55 indigènes, 9 étrangers et toujours 1 israélite.

Entre 1875 et 1900, le nombre total de naissances est de 141, soit 5,4 par an et le nombre de décès est de 128, soit 4,9 par an. Pourtant le recul de la population française s'accroît. En 1876, on recense 190 français de souche, 98 indigènes et 9 étrangers. En 1881, on compte 195 habitants d'origine métropolitaine, 9 étrangers et 188 indigènes. La situation paraît se stabiliser, mais en 1891, le déclin de la population immigrée s'accroît avec 188 européens et 466 indigènes, et en 1901, avec 156 colons et 615 indigènes. On est ainsi passé de la proportion de 1 français pour 0 indigène, lors de la création, à celle de 4 indigènes pour 1 européen, à la fin du XIX^e siècle. Ceci s'explique par le fait que les indigènes, appartenant à quatre tribus d'origine essentiellement berbère qui occupent le territoire de Vesoul Bénian, passent progressivement d'un habitat dispersé et misérable au regroupement dans un village, source d'une certaine amélioration de leurs conditions de vie.

Evolution de la proportion : français d'origine / indigènes

Années	Nombre de français	Nombre d'indigènes
1856	1	0
1866	1	¼
1876	1	½
1881	1	1
1886	1	2
1891	1	2 ½
1896	1	3
1901	1	4

Pendant cette même période, le nombre de mariages diminue, les registres de l'état civil ne consignent plus qu'un ou deux mariages par an, rarement trois, souvent aucun. Pourtant, le taux de nuptialité reste satisfaisant. Ainsi, dans la décade 1891-1901, si on retient comme chiffre moyen de la population celui de 163 habitants et le nombre total de mariages de 21, on obtient le rapport de 1 pour 77, soit 13 ‰⁷. Les naissances suivent la même courbe descendante avec deux derniers pics, en 1875 et 1879, puis un nombre de 4 à 7 jusqu'en 1894 et de 1 à 5 jusqu'en 1900. Le taux de natalité qui augmentait de 1853 à 1880, passant de 26 ‰ à 44,3 ‰, tombe à 21,2 ‰ dans la dernière décade. Quant à la mortalité, elle passe de 29,0 ‰ entre 1871 et 1881 à 21,2 ‰ entre 1891 et 1900⁸. La population européenne est équilibrée, la mortalité est tout juste compensée par la natalité. Si l'analyse de cette mortalité est poussée plus avant, l'étude des documents d'état civil montre qu'elle frappe, non les enfants en bas âge, mais surtout les adultes de 20 à 30 ans et les vieillards de 80 à 90 ans, plus les hommes : 133 que les femmes : 91, entre 1853 et 1892.

Comparaison de la natalité et de la mortalité de la Population d'origine européenne de Vesoul-Bénian, de 1853 à 1900

Périodes	Nombre de naissances par an et par 1 000 habitants	Nombre de décès par an et par 1 000 habitants	Bénéfice ou perte
1853-1860	26	38,8	-12,8
1861-1870	31,8	23,4	+8,7
1871-1880	44,3	29,0	+15,3
1881-1890	28,2	27,2	+1
1891-1900	21,2	21,2	0

Il apparaît donc, qu'après une période d'expansion de la population importée, un déclin s'installe dès 1872 avec montée en puissance de la population indigène. Pourtant, la

⁷ Pendant la même période, en France, la nuptialité oscille entre 14 et 16 ‰, avec un minimum entre 1886 et 1890 du fait de la dépression économique. (D'après M.-G. Ely et J.-M. Goglin in Les campagnes françaises à la fin du XIX^e siècle à travers l'exemple du département de l'Orne et du canton de Messei. Ed. Anovi 2002. www.19e.org/)

⁸ Il est intéressant de remarquer qu'en France métropolitaine la natalité est passée de 27 ‰, en 1850 à 21 ‰ en 1900 et que le taux de mortalité a régressé, passant de 25 ‰, en 1840, à 22 ‰, en 1880 et 20,1 ‰, en 1900 (D'après D. Noin et Y. Chauviré in La population de la France. Masson/Colin, 1995)

comparaison entre le nombre de décès et celui des naissances révèle que la colonie aurait dû augmenter. En effet, si on excepte la période 1853-1866 où les morts l'emportent sur les naissances, l'inverse est patent dès 1866 avec 227 naissances pour 199 décès. Cependant, le fait que la natalité équilibre seulement la mortalité dans la dernière décade apparaît comme un phénomène inquiétant mais, somme toute, observé en Métropole à la même époque⁹. Ce reflux européen ne semble pas dû à une baisse de la fécondité. Si on compare l'âge des jeunes épousées dans la période 1854-1867 et celui des jeunes mariées en 1893-1900, on constate que, dans la première période, sur 44 nouvelles mariées 7 ont moins de 20 ans, 22 ont de 20 à 25 ans et 15 dépassent 25 ans et que, dans la seconde, sur 19 épousées, 6 sont mineures, 8 ont entre 20 et 25 ans, 5 ont plus de 25 ans.

En fait, ce déclin paraît essentiellement en relation avec un essaimage hors du village, que montre bien l'étude de quelques familles. Un premier exode s'était produit dès le débarquement. Un second se produisit entre 1858 et 1859, au moment où l'administration délivra les titres définitifs de propriété. Certains en profitèrent alors pour quitter le village. C'est le cas des quatre déportés politiques qui habitaient Vesoul avant l'arrivée des colons. C'est le cas aussi de plusieurs familles éprouvées par de nombreux décès qui, déçues de leur malheureuse expérience, regagnent la France ou partent en Amérique du Sud tenter leur chance, préfigurant ce qui se passera un siècle plus tard, au moment de l'Indépendance. Plus avant dans le siècle, des enfants devenus adultes et ayant fondé une nouvelle famille quitteront le village pour s'installer dans d'autres contrées réputées plus riches ou des villes plus attrayantes, comme Alger. Ce fait est observé dans les deux familles signalées plus haut. Après qu'un des garçons eut épousé la fille de l'autre famille, les nouveaux mariés, âgés de 31 et 21 ans, s'installèrent à Alger, en 1866, où ils firent souche. Il apparaît évident que le village s'est dépeuplé de ses composants les plus dynamiques, jeunes garçons et jeunes filles, au profit de nouveaux centres de colonisation plus attrayants et surtout d'Alger.

Le déclin était évident à la fin du XIX^e siècle, c'est ce qui ressort de la description qu'en fait Demontés en 1903.

De la ligne de chemin de fer, on n'aperçoit pas les maisons du village qui est distant de la gare d'environ 7 km., et qui en est séparé par quelques croupes ondulées. Très accidenté est tout le pays. En partant de la gare, on s'élève par de nombreux lacets sur un premier gradin où l'on trouve quelques maigres cultures, puis en zigzagant, par des pentes de plus en plus raides, le chemin monte à travers des éboulis sur un second plateau mieux cultivé. Bientôt on aperçoit le village perché sur le sommet d'un mamelon, avec ses maisons blanches, sa petite église qui se détache si nettement dans la rayonnante clarté d'une matinée de printemps... Dans le décor grandiose qui l'entoure, le village paraît bien petit. La rue principale est naturellement orientée

⁹ Rappelons que dans les vingt dernières années du XIX^e siècle, en France, le taux d'accroissement de la population tend vers 0 avec un taux de 2,5 ‰, en 1881-1885, 1 ‰ en 1886-1890, 0 ‰ en 1891-1895 et 1,3 ‰ en 1895-1900. (D'après M-G. Ely et J.-M. Goglin. Op. cit.)

suivant la direction de la montagne, au centre sur une vaste place l'église et la maison d'école ; mais la place semble si grande, si nue malgré les quelques arbres grêles qu'on y a récemment plantés, que ces deux édifices, pour si petits qu'ils soient, en sont rapetissés... Les portes et les fossés de l'enceinte mal entretenus tombent en ruines. Beaucoup de maisons, les plus éloignées, ont été démolies et abandonnées. Des crevasses sillonnent les murs de celles qui sont debout. Cependant on rencontre de ci de là quelques habitations plus coquettes à deux étages, l'église a été rebâtie, la maison d'école est neuve ; par-dessus tout, une lumière blanche qui jette des reflets d'argent sur les moindres objets, et éblouit jusqu'à cacher toutes les misères.



Vesoul Bénian vers 1904 (Coll. de l'auteur)

LES RAISONS D'UNE DECADENCE

Après 50 ans, l'échec était incontestable. On ne peut l'imputer aux hommes. En effet, mis à part ceux qui, reculant devant les difficultés, la maladie et la mort, avaient vite abandonné le village dès leur arrivée, ces nouveaux colons étaient des hommes courageux, entrepreneurs, animés d'un véritable esprit pionnier. Tous étaient des agriculteurs habitués aux rigueurs de la vie rurale en Franche-Comté et non, comme cela avait été le cas lors de la colonisation de 1848, des ouvriers ou des artisans poussés à l'exil par le chômage et la volonté révolutionnaire ou, comme en 1852, des déportés souvent intellectuels, que les changements politiques avaient expatriés en Algérie et qui, nullement accoutumés aux difficultés de la vie à la campagne, avaient subi un véritable calvaire aggravé par le paludisme. Cependant, il paraît évident que, les années passant, les difficultés d'existence dans ce village ont amené les jeunes arrivant à l'âge adulte à quitter le pays pour Alger ou des

villes et villages plus prospères. Cette hémorragie d'hommes et de femmes, parmi les plus dynamiques, a certainement aggravé la situation et précipité le déclin.

Difficiles étaient, en effet, les conditions d'existence, même pour des hommes aguerris, en cette deuxième moitié du XIX^e siècle. Même s'il n'était pas trop rigoureux, le climat était différent de celui de la Franche-Comté, avec parfois des périodes de fortes chaleurs et de sécheresse en été, crevassant le sol argileux, brisant les racines, desséchant les plantes et compromettant les récoltes. Les colons redoutaient la chaleur et la sécheresse, appelant de leurs vœux les orages bienvenus. Ainsi, comme nous le raconte Demontés, les pluies furent tardives en 1900 ; les colons ne purent ni cultiver, ni ensemençer toutes leurs terres, ils ne purent commencer leurs labours que vers la fin de l'automne. Au lieu des 202 hectares consacrés aux céréales en 1899, la superficie emblavée en 1900 se réduisit à 189 hectares et la récolte diminua, de 2 840 quintaux, en 1899, à 2077, en 1900. Ces difficultés climatiques épisodiques contribuaient à faciliter des maladies comme le choléra, le typhus, ou les disettes comme en 1868, année funeste, au cours de laquelle on recensa 16 décès. Les particularités climatiques intervenaient dans le rythme du travail, que ce soit dans l'année avec les coups de feu lors des moissons ou des vendanges où l'on dormait peu, ou que ce soit au quotidien. Levés très tôt, les hommes étaient aux champs dès quatre heures du matin en été. La halte de midi était longue et, la sieste achevée, il restait peu de temps au travail. Le soir était consacré aux jongleries financières, les colons étant obligés, pour la plupart, d'avoir recours aux usuriers, situation qui s'améliorera quand sera créé un système de crédit agricole. On se couchait tôt pour être près le lendemain, aux aurores. La vie était monotone, parfois perturbée par une redoutable invasion de sauterelles ou un incendie de moisson. Les loisirs étaient pauvres et rares : la chasse et les événements familiaux. Durs au travail, étroitement mêlés aux indigènes dont ils parlaient la langue, insensibles au confort, préférant l'action, les colons ne rêvaient que d'efficacité. Les enfants allaient à l'école du village. Les adultes poussaient parfois jusqu'à la sous-préfecture de Miliana, mais ils ne se rendaient que très rarement à Alger où, endimanchés avec leur grands chapeaux et leurs habits sombres, ils se sentaient timides et gauches. Les conditions d'existence étaient donc rudes pour ces pionniers, mais cela n'était pas, pour l'essentiel, suffisant pour les arrêter.

Plus grave était l'hostilité de l'environnement indigène. Quand les francs-comtois prirent possession de leur village, ce que l'on appelait la pacification n'était pas totalement terminée. La prise de Miliana, ville stratégique de la région, par le Maréchal Vallée, ne datait que de mars 1840 et il avait fallu attendre 1842 pour que, sous l'impulsion du Maréchal Bugeaud, les tribus lasses de la guerre se soumettent. Cependant, dix ans plus tard, la sécurité restait très imparfaite, d'autant que, déjà sous la domination turque, les tribus locales avaient toujours été très turbulentes. Elles l'étaient d'autant plus que la nouvelle colonisation les avait spoliées d'une partie de leurs possessions. Ces restrictions de propriété avaient été réalisées de multiples façons : achats, mises sous séquestre du patrimoine du dey ou accaparements. On

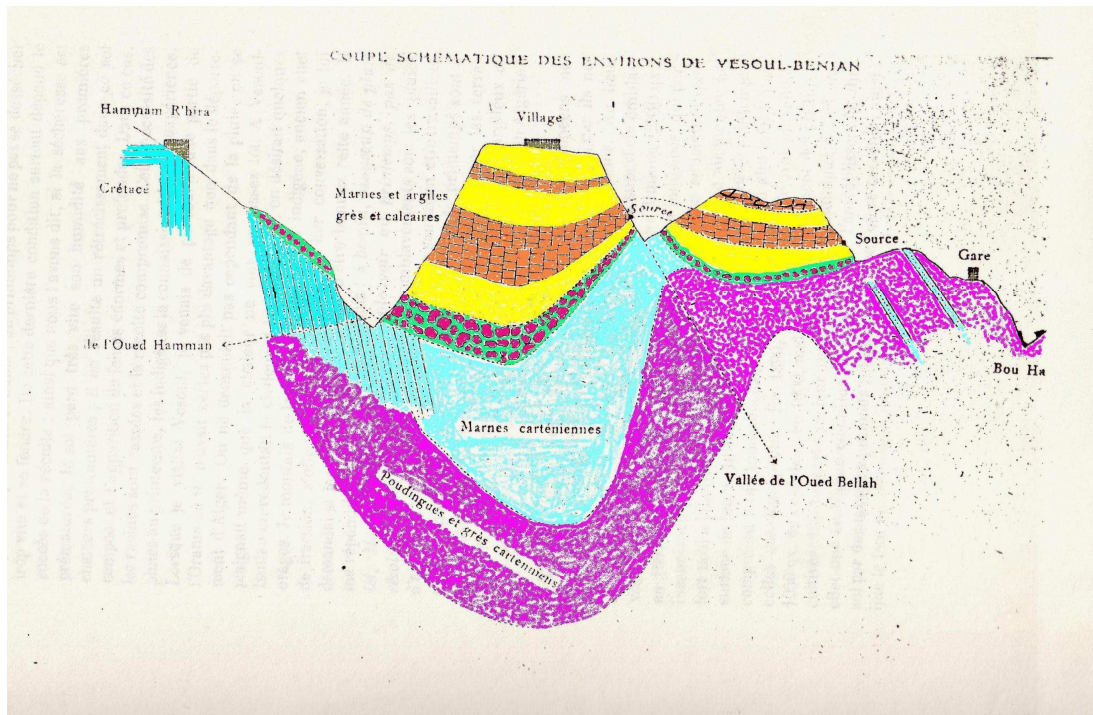
avait cru le faire sans danger parce que ces domaines étaient très vastes et que de larges espaces restaient improductifs ou livrés au pâturage, pourtant la rancune était tenace. L'inquiétude avait donc obligé le village à s'entourer d'une enceinte défensive et à se doter d'une milice formée par ses propres habitants. Cette insécurité se traduisait habituellement par des vols, parfois par de l'agitation comme en 1845 ou en 1848, plus gravement par une révolte, comme en 1872 où Vesoul-Bénian fut particulièrement menacée. Une soixantaine de colons miliciens, épaulés par cinquante soldats, durent repousser plusieurs assauts. Des meules de pailles et de fourrage furent incendiées. Deux miliciens furent tués dont un membre d'une des familles signalées plus haut. L'agression dura toute la journée et le village ne fut débloqué que dans la soirée. Sans le secours de ses remparts, ce dernier aurait pu être envahi et brûlé, la population massacrée. Au tournant du siècle, quelques soubresauts se faisaient encore sentir dans la région. Malgré leur courage, il paraît évident que la crainte permanente d'une agression, mettant en péril leurs vies et leurs biens, ne contribuait pas à encourager certains colons à rester.

Déterminantes dans les causes du déclin paraissent être les conditions économiques. Celles-ci tenaient d'abord à l'isolement du village. Celui-ci, à environ 86 kilomètres d'Alger, avait été construit près de la route nationale qui reliait Alger à Oran en traversant le Tell par un col qui culminait à 559 mètres, puis continuait ensuite dans la plaine du Chéelif. Vesoul-Bénian était à 13 kilomètres de Miliana, le chef-lieu d'arrondissement. Les nombreux charrois, les diligences, qui empruntaient la route, s'arrêtaient à Vesoul. De bonne heure, le village avait eu un débouché assuré avec la station thermale d'Hammam-Righa, à 9 kilomètres de là, où avait été fondé un établissement thermal civil et militaire sur l'emplacement de thermes romains. C'était une cause de prospérité. Mais, quand plus tard, la voie ferrée avait été construite, elle avait été tracée dans la vallée, pour des raisons de facilité et d'économie. La gare était édifiée à 7 kilomètres, reliée au village par une route carrossable qui grimpait par plusieurs lacets jusqu'au plateau. Même si les transports par chemins de fers étaient aléatoires, longs et coûteux à l'époque, même si, encore en 1916, les déplacements se faisaient en diligence, l'établissement de la voie ferrée avait porté un coup fatal à la relative prospérité du village¹⁰. La route, comme l'écrira Demontés, avait fait sa prospérité, le chemin de fer précipita sa décadence.

Une autre cause économique de ce déclin tenait ensuite aux difficultés à mettre en valeur les terres. Lors de l'enquête de 1849 la commission, qui avait préconisé cet établissement, avait établi un rapport très favorable sur leur rendement, affirmant de surcroît que les habitants ne manqueraient jamais d'eau et que cette eau serait la plus pure. La réalité

¹⁰ Le réseau ferré s'était implanté avec difficulté en Algérie sous l'impulsion du général Randon. Il sera achevé après la guerre de 1870. Cependant faute d'un plan général de voies de communication bien conçu, un colon, pour se rendre en 1880 d'Alger au Sersou, au sud d'Orléansville et de la vallée du Cheliff, devait faire une journée de train, sept heures de diligence et 50 kilomètres à dos de mulet. (D'après M. Baroli *in* La vie quotidienne des Français d'Algérie. 1830-1914).

était tout autre. Le site avait été choisi pour des raisons stratégiques et la fertilité était sans comparaison avec celle rencontrée dans les vallées.



Coupe géologique de la région de Vesoul Bénian (d'après V.Demontés)

La constitution du sol, écrit Demontés, était un mélange de marnes argileuses plus ou moins délitescents, entrecoupées de couches de grès. Cela faisait une bonne terre pour les céréales d'autant meilleure que la proximité des calcaires, qui se mélangeaient avec elle, augmentait sa productivité. Mais ce sol exigeait beaucoup d'eau ; à l'automne pour se détremper et permettre les labours profonds et hâtifs ; au printemps pour ne pas se dessécher. De cette dernière condition dépendait surtout le succès de la récolte. En effet, si la sécheresse est prématurée, la terre perd vite son humidité aux premières chaleurs printanières, il en résulte un rétrécissement dans ce sol compact et l'apparition de fentes énormes et profondes, qui cassent les racines et compromettent la récolte. Or, contrairement à ce qui avait été annoncé en 1849, l'eau n'était pas aussi abondante que prévue. Tout au moins, si les sources étaient nombreuses, elles n'apportaient que de maigres filets d'eau, suffisants pour alimenter en eau potable un petit village ou pour faire boire les animaux, mais beaucoup trop faibles pour subvenir aux besoins de l'agriculture. Plus grave, ces sources, du fait de la constitution géologique, se trouvaient très éloignées du centre et donc de surveillance difficile et, facteur aggravant, en contrebas du village. En 1900, un puits très profond avait été creusé au milieu de la place, mais il était peu abondant. Aussi des études sur la force des vents étaient-elles en cours pour monter l'eau de la source jusqu'au niveau du village, solution plus économique qu'une adduction d'eau captée à plus de dix kilomètres de distance.

Ces impératifs géologiques et hydrauliques conditionnaient les cultures. En premier, les céréales, blé tendre, blé dur, qui couvraient environ 355 hectares de terre argileuse, avec un rendement moyen d'environ 5,6 à 7,9 quintaux par hectare¹¹. La zone à alternance argilo-gréseuse était propice à la culture de la vigne qui occupait environ 40 hectares établis sur les coteaux. En 1900, le rendement moyen avait été seulement de 38 hectolitre à l'hectare, mais, selon Demontés, le vin produit était qualifié de bon, franc de goût, coloré, et capiteux. Les cépages les plus communs étaient le Carignan, le Morestel, le Mouverne, le Cinq-Sault, l'Aramon et l'Alicante. Du fait du fort ensoleillement, le degré était élevé, en moyenne 11°. Selon les années la production était variable, 1 920 hectolitres en 1899, 1 512 en 1900. Pour les mêmes raisons, les cultures arbustives réussissaient bien dans cette zone calcaréo-gréseuse, mais étaient, selon l'auteur précité, trop négligées avec seulement 565 amandiers, 272 arbres fruitiers, 310 mûriers que nos francs-comtois, peu habitués à la culture des vers à soie, arracheront. A cela s'ajoutaient 200 figuiers de barbarie poussant à l'état sauvage et 287 eucalyptus bordant les routes. Quant aux oliviers, la statistique évaluait leur nombre à 5 000, dont seulement 800 greffés, donnant une production insignifiante de 15 quintaux, soit à peine 2 kilos par arbres et un revenu de 8 francs le quintal. Au total, cette zone calcaire-gréseuse n'occupait qu'une faible étendue, le quart ou le cinquième de la surface de la commune, le reste étant occupé par la culture extensive et aléatoire des céréales. A ces deux zones s'ajoutaient des parties qui, par leur forte déclivité, leur absence de terre végétale, étaient impropres à la culture. Elles étaient consacrées au pacage. La quantité de fourrage récolté était, à la fin du siècle, de 5 000 à 8 000 quintaux. L'élevage se chiffrait à un total de 900 têtes avec surtout des vaches et des bœufs, des moutons et des chèvres. Enfin il fallait noter deux hectares de jardins et de plantes potagères. Plus que la relative pauvreté du sol, le problème primordial était, comme partout en Algérie, le problème de l'eau.

Essentielle a été aussi l'insuffisance des concessions accordées aux colons. Quand les francs-comtois quittèrent leur département d'origine, l'autorité administrative leur avait promis dix hectares, auxquels on ajouta, lors de leur arrivée, deux autres hectares en lots de vignes et de jardins. Puis, on reconnut que certains émigrants avaient des charges de famille plus lourdes que d'autres et à ceux-ci on accorda la valeur de deux concessions. De cette première répartition, il ne reste aucun document d'archives. Il faut attendre 1858, pour trouver un tableau d'allotissement. Un titre provisoire de concession fut alors délivré à chaque colon. S'appuyant sur les ordonnances des 21 juillet 1845, 5 juin et 1^{er} septembre 1847, la concession était faite sous condition d'une rente annuelle et perpétuelle fixée à quinze francs, soixante cinq centimes, payable par trimestre et d'avance à la caisse du Receveur des domaines. Cette rente était rachetable conformément aux dispositions du titre 2 de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844. Le concessionnaire était soumis aux charges et impôts qui

¹¹ En France, le rendement moyen de la culture des céréales, entre 1892 et 1896, est de 12,5 qx/ha. (D'après M.-G. Ely et J.-M. Goglin, op. cit., www.19e.org)

pourraient grever ultérieurement la propriété foncière en Algérie. Il devait, dans un délai expirant le 1^{er} juillet 1860, entretenir en bon état la maison construite par l'administration, défricher et cultiver le terrain concédé et délimiter ce dernier par des bornes bien apparentes, Il était tenu de planter, dans le même délai, au moins 25 arbres forestiers ou fruitiers de haute tige par hectare, étant libre de les distribuer à sa convenance sur l'ensemble des terres concédées. Il devait entretenir en bon état de conservation les canaux d'irrigation et de dessèchement qui traversaient sa propriété et planter leurs bords d'arbres de hautes futaies. Il devait également curer ou nettoyer les cours d'eau non navigables ni flottables qui traversaient ou bordaient la propriété concédée, et jouir des sources et cours d'eau existant que comme usufruitier.

Au fil des années, la superficie des propriétés était devenue inégale, les plus petites faisaient 12 à 15 hectares, les plus importantes 38 hectares. Cette inégalité s'expliquait par des rachats lors du départ de certains colons. Une pétition fut adressée en 1875 au Gouverneur. Elle soulignait que l'insuffisance des concessions obligeait les colons à louer des terres distantes du villages et donc difficiles à défendre et réclamait de nouvelles concessions pour les nouveaux ménages. Après de nombreuses tergiversations, l'Administration procéda à une répartition qui s'appuyait sur l'ancienneté du demandeur dans le village, sa situation de famille, ses qualités professionnelles. Des agrandissements d'un minimum de 5 hectares et d'un maximum de 50 hectares furent décidés. Un titre de concession gratuite, attributif de propriété, fut délivré en 1882. Ce dernier s'appuyait sur un décret du Président de la République, en date du 30 septembre 1878, qui, dans son article 2 du titre 1^{er}, autorisait le Gouverneur général civil de l'Algérie à concéder, sous certaines conditions, des terres alloties aux seuls français d'origine européenne, aux européens naturalisés ou en cours de naturalisation et aux indigènes, naturalisés ou non, en récompense de services exceptionnels et dûment constatés. Pour ces derniers, le lot attribué ne pouvait excéder 30 hectares. Le demandeur devait justifier de ressources insuffisantes et, pour les lots de ferme, d'un capital disponible représentant 150 francs par hectare. La concession était gratuite et attribuait, au titre d'un agrandissement, avec jouissance immédiate, la propriété de l'immeubles sous la condition suspensive que son bénéficiaire s'engage à y résider avec sa famille, de façon permanente, durant les cinq ans qui suivaient cette attribution. Pendant la durée de la concession provisoire, des prêts hypothéqués pouvaient être accordés uniquement si les sommes obtenues étaient destinées aux travaux de construction, de réparation ou d'agrandissement des bâtiments d'habitation ou d'exploitation, aux travaux agricoles constituant une amélioration utile et permanente ou à l'acquisition du cheptel. Il était précisé que, pendant dix ans, à partir du jour de la concession, le concessionnaire était exempté de tous les impôts qui pourraient être établis sur la propriété immobilière. A l'expiration du délai probatoire de cinq ans, une demande de délivrance d'un titre définitif de propriété pouvait être adressée, contre récépissé, au Préfet ou au Général commandant la division. Elle devait être

accompagnée d'une fiche de renseignements certifiée par le maire, spécifiant l'état civil du demandeur, la composition de sa famille, le montant de ses ressources pécuniaires et en matériel agricole, la durée de son séjour dans la commune, sa qualité de cultivateur, sa moralité et s'il était apte à *faire un bon cultivateur*. Soit la demande était acceptée dans les deux mois suivants, soit elle était rejetée avec, sous trente jours, possibilité d'appel devant le Conseil de Préfecture qui, tout en rejetant la demande, pouvait reconnaître une possible plus-value du fait du concessionnaire et l'indemniser. En cas d'acceptation, le titre définitif de propriété était délivré, sous la condition que *le concessionnaire ou ses ayants droit ne pourront point vendre les immeubles désignés sur le présent titre, soit en totalité, soit en partie, à des indigènes non naturalisés, pendant une nouvelle période de dix ans, s'il s'agit d'un lot de village, de vingt ans, s'il s'agit d'un lot de ferme, à compter du jour de la délivrance du présent titre*. Pendant dix ans, à partir de la concession, le concessionnaire ou ses ayants droit étaient affranchis de tous impôts qui viendraient frapper la propriété immobilière.

A la fin du siècle, les dix plus gros propriétaires, souvent descendants des premiers concessionnaires, possédaient, par héritage, par agrandissement ou par rachat, au minimum 32 hectares, au maximum 58 hectares. C'était relativement modeste si l'on tient compte de la difficulté d'irrigation et de la disparité des terres. Cela ne suffisait pas toujours à faire vivre convenablement l'exploitant et sa famille.

Outre les raisons d'ordre local, l'une des dernières explications de l'échec de l'expérience menée à Vesoul Bénian résulte principalement de la politique générale de la France en matière de colonisation de l'Algérie, tout au long du XIX^e siècle. Le trait caractéristique d'une telle politique fut son indécision et son absence de soutien continu en faveur de l'essor des colons. Il s'agit là d'une très vaste question qui justifierait à elle seule un grand développement. Aussi, ne l'aborderons-nous pas.

La création de villages départementaux, conçus sous la seconde république est mal connue sinon oubliée. Des francs-comtois y participèrent en créant l'un d'entre eux : Vesoul-Bénian. C'était, à l'origine, une utopie généreuse, cependant vouée à l'échec malgré le courage, l'esprit d'entreprise et les qualités professionnelles de ces pionniers. La rigueur du climat, l'aridité du sol, le déséquilibre démographique grandissant et surtout l'absence de soutien de l'administration par manque de volonté politique ne pouvait que conduire à un échec qui devait se concrétiser un siècle plus tard. Cette colonisation de gens modestes et travailleurs, qui s'acharnèrent à féconder une terre ingrate, est loin du cliché que certains ont voulu répandre du riche colon exploitant les autochtones. Ce n'était pas des colons traditionnels comme ceux qui faisaient carrière en Indochine ou à Madagascar puis revenaient finir leurs jours en métropole. C'étaient des hommes enracinés et leurs villages possédaient son cimetière où ils reposaient, leur vie de labeur terminée. Cette vie difficile, rustique,

laborieuse, à l'image de celle des colons antiques dont ils se voulaient les héritiers, les rendaient proches des indigènes dont ils parlaient la langue et partageaient souvent la vie.

Loin de toutes polémiques sur une évolution historique douloureuse mais inéluctable, mon propos n'a été que de témoigner et de rappeler le souvenir de ces hommes et de ces femmes au caractère bien trempé, doués d'un esprit d'aventure, dont certains furent mes aïeux, il y a six générations.

REFERENCES

Archives familiales.

Archives d'outre-mer. Gouvernement général d'Alger Série 1L, 1 à 44. Dossiers de colonisation. Série 51 L, 1 à 301. Titres des terres de colonisation accordées à des européens,

Archives d'outre-mer. Département d'Alger. Séries 2GG, 1 à 422. Tables décennales, 1832- 1892, Séries 2M, 1 à 309. Titres de propriété de colonisation, 1832-1930, Séries 3M, 1 à 1 . Demandes de concessions, 1842-1930, Séries 4M, 1 à 587. Villages de colonisation, 1832-1936,

-L'Algérie, courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée, numéros du 2 mars, 6 mars, 26 mars 1844, folio 3025, BN Versailles,

M. Baroli. La vie quotidienne des français d'Algérie. 1830-1914. Hachette, 272 p., 1967.

R. Delpard. L'histoire des pieds noirs d'Algérie. 1830-1962. Neuilly sur Seine- Lafont, 305 pp., 2002.

V. Demontés. Vesoul-Benian, une colonie franc-comtoise. Bull. de la société de géographie d'Alger et d'Afrique du nord, 1903.

R. Garcia. L'Algérie de 1830 à 1962, Gilleta Nice, 1982.

J. Marseille et H. Walter. France et Algérie. Journal d'une passion. Paris, Larousse, 319 pp., 2002.

A. Rey-Goldzeiguer. Le royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III, SNED, Alger, 1977.

D. Rivet. Le rêve arabe de Napoléon III, Rev. « L'Histoire », n° 140, janv. 1991.

B. Stora. Histoire de l'Algérie coloniale : 1830-1954. Paris, La Découverte, coll. « Repère », 126 pp., 1991.

X. Yacono. Histoire de la colonisation française, PUF, 3^{ème} éd., 1982.

Mots clé : Histoire-Algérie-Villages départementaux-Colonie franc-comtoise-Vesoul Benian

DOCUMENTS ANNEXES

ALGERIE.
—
Département d'Alger.
—
COLONISATION.
—
N°
Du registre des demandes
en concession.
—
N° 3844
Du registre des titres
de concession.

Serv. adm. — Série B. n° 8.
N° 134 visé pour valoir timbre gratis.
Alger, le 1^{er} août 1854

EMPIRE FRANÇAIS



TITRE DE CONCESSION.

DÉSIGNATION DE LA LOCALITÉ
Bon-el-Benian

Nom du Concessionnaire.
Grandhaye Joseph

Nous, LAUTOUR-MÉZERAY, Préfet du département d'Alger, officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand de Rome, chevalier des ordres royaux de Charles III d'Espagne et de la Couronne de chêne de Hollande, commandeur de l'ordre du Nichani-Istikhar de Tunis, commandeur de 4^{re} classe de l'ordre royal de Frédéric de Wurtemberg,

Vu l'arrêté ainsi conçu :
Arrêté de Concession.

Nous, *Préfet du Département d'Alger,*

Vu les ordonnances des 21 juillet 1843, 5 juin et 1^{er} septembre 1847, et le décret présidentiel du 26 avril 1854.

Sur l'avis du conseil *de préfecture en date du 16 juillet 1854*

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. — Il est fait concession à *M. Grandhaye Joseph,*
Cultivateur demeurant à Bon-el-Benian

d'un terrain domanial d'une contenance de *Deux hectares, cinquante deux ares,*
Cinq cent quarante six mètres carrés (2046 m²) situés sur le territoire communal de
Bon-el-Benian, Arrondissement de Blida, Province d'Alger

N° 70	Maison d'hab.	0. 06. 00
71	Idem	0. 08. 00
72	Idem	0. 08. 00
73	Idem	0. 08. 00
74	Idem	0. 08. 00
75	Idem	0. 08. 00
76	Idem	0. 08. 00
77	Idem	0. 08. 00
78	Idem	0. 08. 00
79	Idem	0. 08. 00
80	Idem	0. 08. 00
81	Idem	0. 08. 00
82	Idem	0. 08. 00
83	Idem	0. 08. 00
84	Idem	0. 08. 00
85	Idem	0. 08. 00
86	Idem	0. 08. 00
87	Idem	0. 08. 00
88	Idem	0. 08. 00
89	Idem	0. 08. 00
90	Idem	0. 08. 00
91	Idem	0. 08. 00
92	Idem	0. 08. 00
93	Idem	0. 08. 00
94	Idem	0. 08. 00
95	Idem	0. 08. 00
96	Idem	0. 08. 00
97	Idem	0. 08. 00
98	Idem	0. 08. 00
99	Idem	0. 08. 00
100	Idem	0. 08. 00

tel qu'il est indiqué au plan *général d'aménagement du territoire de Bon-el-Benian*

2914

Modèle n° 24.

GOUVERNEMENT GENERAL
CIVIL
DE L'ALGERIE
DÉPARTEMENT
d'Alger.
COLONISATION

N° — du registre
des demandes en concession

N° 2677 du registre
des titres définitifs de concession.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TITRE DÉFINITIF DE PROPRIÉTÉ

Exécution du décret du 30 septembre 1878, article 22
(5 ANS DE RÉSIDENCE)

Nous, (3) *Préfet du Département d'Alger*,
agissant en qualité de représentant du Domaine de l'Etat dans les territoires
confiés à notre administration,
Vu le titre de concession gratuite attributif de propriété sous condition
suspensive, ainsi conçu :

TITRE DE CONCESSION GRATUITE
attributif de propriété sous condition suspensive

Nous soussigné *Préfet du Dpt d'Alger* représentant le
Domaine de l'Etat,
Vu le décret du 30 septembre 1878, sur les concessions de terres domaniales en Algérie ;
Vu la demande formée par le sieur *Lamboley Jules* né à *la Lanterne (N. Caen)* le 7 Août 1841

Attendu que l'usnommé prend l'engagement, sous peine de déchéance, de résider sur les terres dont il demande la concession et d'y entretenir en permanence au moins (4) 4 personnes de la famille actuellement composée de quatre membres dont les noms suivent (5)

Grandhaye Emilie née le 14 Mai 1846 épouse
Lamboley Marie — 9 Avril 1874
Lamboley Auguste — 3 X^{te} 1876
Lamboley Auguste — 1 X^{te} 1870 père du concessionnaire

(1) Désignation de la localité.
(2) Nom du titulaire.
(3) Préfet du département d'Alger. Général commandant la division d'Alger.
(4) Inscrive ici le nombre des membres de sa famille que l'attributaire s'engage à maintenir en résidence.
(5) Mentionner ici les noms des membres de la famille attributaire.

Alger. — Imprimerie adm. Gojosso et Cie, imprimeurs du Gouvernement général.